

Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire

Stéphane Yerasimos

Citer ce document / Cite this document :

Yerasimos Stéphane. Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire. In: Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n°48-49, 1988. Le monde musulman à l'épreuve de la frontière. pp. 198-212;

doi : <https://doi.org/10.3406/remmm.1988.2237>

https://www.persee.fr/doc/remmm_0035-1474_1988_num_48_1_2237

Fichier pdf généré le 21/04/2018

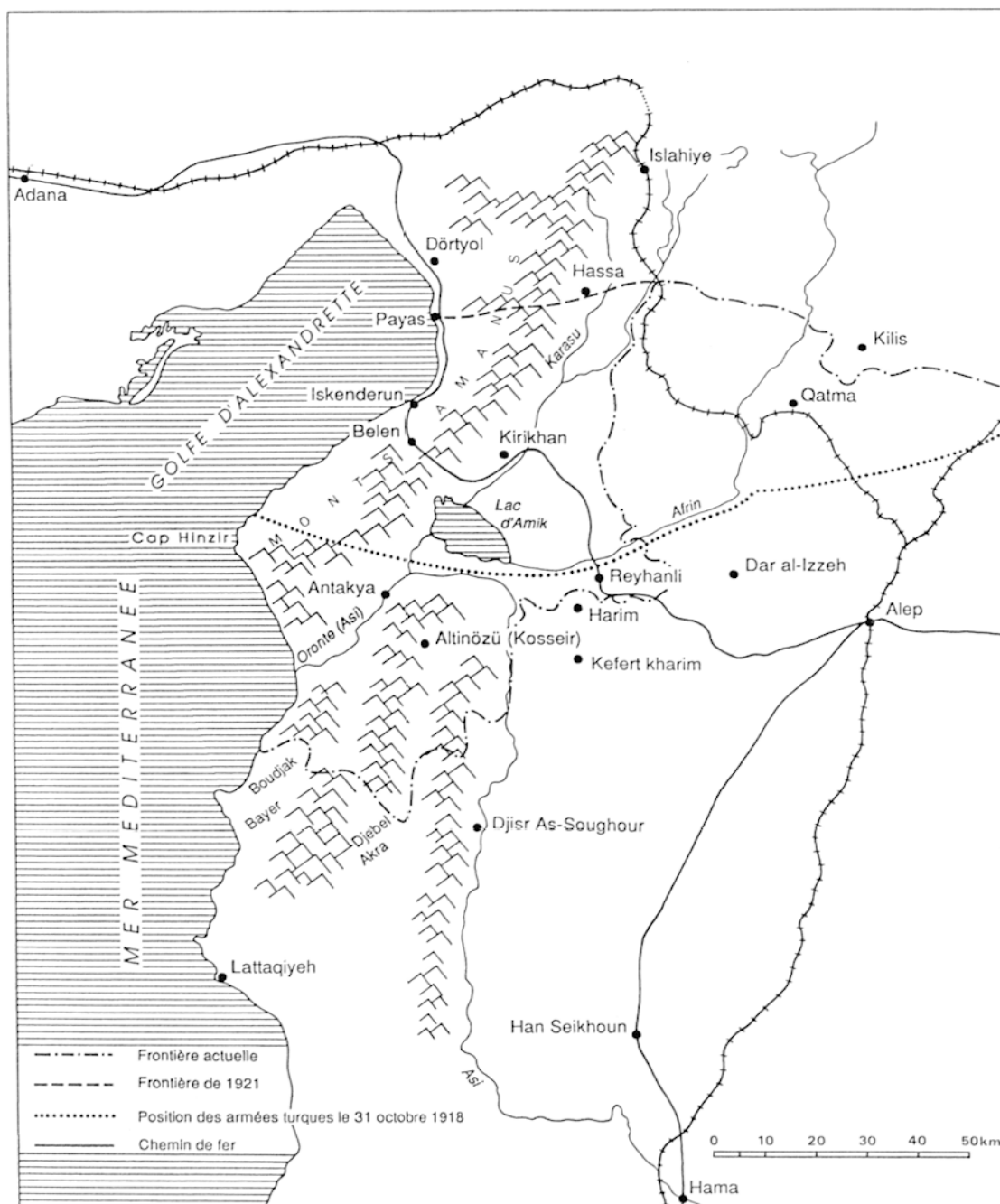
Stéphane YERASIMOS

LE SANJAK D'ALEXANDRETTE : FORMATION ET INTÉGRATION D'UN TERRITOIRE

Le cas aberrant du Sandjak d'Alexandrette, territoire créé *ex-nihilo*, hissé au rang d'État indépendant pour être par la suite absorbé par la Turquie est, comme toutes les situations extrêmes, un bon révélateur du processus de la formation territoriale des États du Moyen Orient.

LA SITUATION AVANT 1918

Le Sandjak d'Alexandrette, ou le Hatay selon l'appellation turque, fut un carrefour avant d'être un territoire : lieu de passage obligé de la grande route reliant l'Anatolie à la Syrie, qui franchit la chaîne d'Amanus au col de Beylan (Belen). Lieu de transbordement des marchandises du grand commerce de l'Orient entre la Méditerranée et le désert par les ports de Payas (aujourd'hui Yakacik) ou d'Alexandrie (Iskenderun)¹. Mais la notion de passage implique aussi son contraire, la barrière. Barrière de l'Amanus protégeant l'Anatolie contre la Syrie et vice-versa — il ne faut pas oublier que ce fut à Issus, entre Payas et Alexandrette, que se livra en 331 av. J.-C. la bataille entre Darius et Alexandre ouvrant à ce dernier tout le Proche-Orient — et aussi extrémité nord de la barrière montagneuse, laquelle, de l'Amanus au Mont Liban, en passant par la Montagne des Kurdes et celle des Ansariyeh, permet de tenir, en s'appuyant sur les chrétiens, les hétérodoxes et les non-arabes, la Méditerranée contre le monde arabe sunnite. Expérience tentée au XI^e siècle par les Croisés — et l'ancêtre du Sandjak fut alors la principauté d'Antioche — et renouvelée par les accords Sykes-Picot en 1916 accordant la même zone côtière



à la France; les références aux croisades étant d'ailleurs explicites aussi bien dans les revendications que dans la politique moyen-orientale française de l'époque.

Cette image éminemment géostratégique doit être complétée par celle du peuplement. Les grands passages ne favorisant pas toujours dans cette région les peuplements prospères, la bande côtière, en même temps insalubre², ne fut pas très peuplée avant notre siècle. Par contre, la montagne, autre particularité régionale,

était le refuge des chrétiens orientaux et des musulmans hétérodoxes, ce qui lui a valu son nom turc de Gâvur Dağ (montagne des Infidèles). Enfin, à l'est de l'Amanus, la plaine d'Amik, tout aussi insalubre, était sous les Ottomans une terre de parcours et d'hivernage des tribus turkmènes.

Les premières bases de la formation territoriale de cet ensemble hétérogène furent posées en 1867, quand une armée ottomane débarqua à Alexandrette pour « pacifier » et sédentariser les tribus turkmènes, opération entreprise vers la même époque aussi bien plus au nord, dans la région d'Adana, qu'en pays kurde. C'est alors que seront fondées par ce corps expéditionnaire du nord au sud de la vallée de Karasu, affluent de l'Oronte, les bourgades d'Islahiye, Hassa et Reyhaniye, chefs-lieux des *kaza's* du même nom destinées à abriter les tribus sédentarisées³. Cette entreprise transforme radicalement en quelques décennies le paysage social de la plaine. Les chefs des tribus turkmènes se muent en grands propriétaires fonciers, tandis qu'à la base se forme une paysannerie de métayers alaouites arabophones. La révolution jeune-turque de 1908, suivie par les troubles et les persécutions anti-arméniennes de 1909, institue des nouveaux clivages. Une nouvelle génération de notables « unionistes » succède aux anciens qui se réfugient au sein de l'opposition libérale. Parmi ceux-ci on trouve une bonne partie des notables arabes d'Antioche qui seront attirés par les revendications fayçaliennes vers la fin de la grande guerre⁴. Toutefois, ces changements ne contribuent pas à dégager une entité particulière. Les districts d'Alexandrette, de Beylan, d'Antioche et de Reyhaniye font partie du vilayet d'Alep tandis que ceux de Payas et de Hassa dépendent du vilayet d'Adana.

L'attribution de cette région à la France lors des négociations secrètes pendant la Première Guerre mondiale se fait en trois phases : revendications françaises de principe au sujet d'une Grande Syrie allant du Taurus jusqu'à Gaza, posées lors des accords sur l'attribution future de Constantinople à la Russie en mars 1915⁵; réserves britanniques lors de la correspondance entre le Cherif Hussein et Sir Henry Mac Mahon, demandant face aux revendications arabes sur l'ensemble des territoires situés au sud de la ligne Mersin-Adana-Urfa-Mardin-Djezirech ibn Omar-Amadiyah, la réservation des régions situées à l'ouest de la ligne nord-sud Alep-Hama-Homs-Damas, au profit de la France; enfin accords Sykes-Picot de février 1916 lesquels, tentant de synthétiser les deux phases précédentes, accordent à la France le littoral méditerranéen à l'ouest de la ligne précitée et jusqu'à Haïfa au sud, tandis que le reste de la Syrie actuelle deviendrait un État arabe sous influence française⁶. Par ces dispositions, ce qui n'était pas encore le Sandjak d'Alexandrette se trouvait déjà séparé par son futur statut du reste de la Syrie.

DE L'OCCUPATION FRANÇAISE A L'ACCORD D'ANKARA (1918-1921)

En octobre 1918, devant l'avance des forces anglo-arabes vers Alep, les notables d'Antioche se préparent à joindre le mouvement national arabe. Le kaimmakam, arabe lui-même, se tâte et décide d'en référer à ses supérieurs hiérarchiques. Il télégraphie alors le 18 octobre au commandant de la 41^e Division, basée à Beylan, pour demander une ligne de conduite. Ce dernier trouve l'entreprise très opportune, jugeant « préférable de proclamer un gouvernement arabe afin d'éviter l'occupation étrangère » puisque les Arabes sont « tout de même des musulmans » et souhaite que Dieu rende possible cette entreprise⁷. Alors, le 26 octobre, deux jours après la chute d'Alep, les notables d'Antioche se réunissent, déclarent la garnison de la ville prisonnière et proclament le « Gouvernement arabe Hachémite et Koreïchite » en hissant le drapeau de Fayçal⁸. On annonce pour le lendemain l'arrivée des premières forces fayçaliennes mais il s'agit en réalité de quelques paysans armés par les notables de Kosseir et de Djisir as-Soughour, la région du sud d'Antioche⁹. Quelques jours plus tard, Reyhaniye se joint également au mouvement¹⁰.

Quant aux forces turques, le groupe d'armées dit *Yildirim* (la foudre) se retire après la prise d'Alep à Qatma (aujourd'hui territoire syrien), où il réussit à stopper le 26 octobre l'avant-garde montée britannique, tandis qu'à l'ouest l'armée turque tient une ligne approximative allant du Ras al-Hinzir — l'entrée Est du golfe d'Alexandrie — au nord de l'Oronte, protégeant ainsi le col de Beylan et Alexandrette mais excluant Antioche. L'armistice du 30 octobre, prenant effet le 31 à midi, les trouvera sur ces positions.

Ces détails sont d'une extrême importance, puisque la ligne d'armistice sera revendiquée par le mouvement national turc comme la frontière de la nouvelle république. Cela s'appelle le Pacte national (*Misak-i milli*) et l'annexion du Hatay en 1939 sera considérée comme l'accomplissement de celui-ci. Enfin, un autre élément confère au lieu et à l'époque valeur de laboratoire pour l'émergence des revendications nationales turques, puisque le successeur du général Liman von Sanders, démissionnaire le jour de l'armistice du commandement du Groupe d'Armées « *Yildirim* », n'est autre que Mustafa Kemal lui-même.

Le conflit sur l'interprétation de l'armistice apparaît dès le premier jour. Pour les Alliés, celui-ci n'est qu'un pacte de reddition des armées ottomanes ne préjugant en rien des futures avances des forces alliées et encore moins des futures frontières. Il n'existe pas par conséquent pour eux de ligne d'armistice. Tandis que pour les Turcs, la position de leurs armées le 31 octobre à midi devrait signifier les limites de leur future souveraineté. Ainsi, Mustafa Kemal, essaie de combler les vides entre les lignes turques et les lignes britanniques. Il ordonne le 31 octobre la réoccupation de Reyhaniye¹¹ et le 3 novembre celle d'Antioche¹². Le même jour, dans une circulaire envoyée aux autorités militaires et civiles de la région et commentant les clauses de l'armistice stipulant l'évacuation de la Syrie, il considère comme limite nord de la Syrie une ligne réunissant Lattakiyé à Khan Seikoun et se prolongeant vers l'est, c'est-à-dire située à une centaine de kilomètres au sud d'Alep, et ajoute : « Il faut toujours garder en vue que les environs d'Iskenderun, Antakya, Djebel Sem'an (aujourd'hui Dar al-Izzé, Syrie), Qatma et Kilis sont habités par des Turcs et que les trois quarts de la population d'Alep

sont des Turcs parlant arabe et considérer ceci comme base de toute revendication.»¹³

Mais les alliés ne restent pas inactifs de leur côté. Ce même 3 novembre au matin, le torpilleur français « Arbalète » arrive en rade d'Alexandrette et demande la collaboration des autorités turques pour procéder au déminage en vue de l'occupation de la ville¹⁴. Mustafa Kemal consent au déminage mais refuse toute occupation. Se conformant à ses ordres, le commandant de la place, celui qui avait donné quinze jours plus tôt son aval pour la formation d'un gouvernement arabe à Antioche, déclare à l'officier de liaison anglais qu'il s'opposera par les armes à tout débarquement¹⁵. Alarmé et pressé par les Alliés qui réclament non seulement l'occupation d'Alexandrette mais également celle du col de Beylan et de la route d'Alep, l'état-major à Istanbul ordonne à Mustafa Kemal d'obtempérer. Le lendemain le Groupe d'Armées « Yildirim » est dissous et Mustafa Kemal rappelé à Istanbul¹⁶. Alexandrette sera occupée le 9 novembre et les forces turques se retirent sur la ligne Payas-Kilis qui est celle de la frontière de 1921¹⁷.

Ce retrait laisse un vide que les forces locales essaieront tant bien que mal de combler. Les notables arabes d'Antioche font appel à une personnalité de Kefert Kahrim (aujourd'hui en Syrie), Ibrahim Henano, qui occupe le 24 novembre la ville à la tête de 500 personnes armées se réclamant de Fayçal et chassant les gendarmes turcs¹⁸, tandis qu'à Reyhaniye ce sont les beys turkmènes qui détiennent le pouvoir¹⁹. Ce n'est pourtant qu'une situation provisoire. Un détachement britannique occupe Antioche le 3 décembre, il est remplacé le 7 par une force française venant d'Alexandrette. Les Français occupent également le 11 Reyhaniye et transfèrent aussitôt le siège administratif à Harim, localité arabe (aujourd'hui en Syrie), tandis que Reyhaniye est majoritairement turque²⁰.

L'occupation française entraîne des mouvements de résistance, mais ceux-ci se font au nom du mouvement national arabe. En même temps la disparition de l'administration turque provoque des mouvements de la paysannerie alaouite contre les beys turkmènes qui organisent des mouvements d'auto-défense. Mais ceux-là aussi, en l'absence de toute liaison avec les autorités turques, retirées dès le début 1919 au-delà du Taurus, se réclament également du mouvement arabe²¹.

Par l'accord de Londres du 15 septembre 1919, les Anglais consentent à abandonner la Syrie et la Cilicie aux Français en vertu des accords Sykes-Picot. Ceux-ci organisent alors le territoire et le 27 novembre 1919, en réunissant les *kaza's* d'Alexandrette, Antioche, Harim (ex Reyhaniye) et Beylan, forment le Sandjak Autonome d'Alexandrette²² qui est ainsi une création française. La terminologie administrative seule est turque, les Ottomans utilisant cette formule pour administrer séparément les régions présentant des problèmes particuliers.

La prise de possession directe française en Syrie et en Cilicie suscite une opposition armée de la part des mouvements nationaux turc et arabe, mais si celle-ci est kémaliste en Cilicie, elle est fayçalienne dans le Sandjak, au moins jusqu'à la prise d'Alep par les Français en juillet 1920. Cette résistance est principalement menée dans le Sandjak par les notables d'Antioche en liaison avec les nationalistes d'Alep, même si certains de ses chefs sont turcs. Elle culmine par la prise d'Antioche le 13 mars 1920 et le siège français de la ville en mai-juin de la même année. De leurs côtés les beys turkmènes défendent surtout leurs propres intérêts, mais jouent également la carte fayçalienne en entreprenant notamment une attaque contre Harim le 21 avril 1920²³.

C'est après la défaite des forces arabes et l'établissement du contrôle français en Syrie que le mouvement kémaliste, qui s'étend de plus en plus en Cilicie, se manifeste également dans le Sandjak. Tayfur Mürsel, membre d'une des familles les plus éminentes des beys turkmènes, prend contact dès février 1920 avec les forces turques qui venaient d'occuper Marach, tandis que son cousin Ahmed Mürsel est en contact avec Alep, mais la guérilla turque sera inaugurée par l'attaque de Beylan le 4 septembre 1920. Celle-ci se solde par un échec et si les forces irrégulières turques arrivent à tenir tête aux Français durant l'automne, ces derniers passent à l'attaque pendant l'hiver et la résistance tourne court²⁴.

Après la mainmise sur la Syrie, l'administration française dissout le premier septembre 1920 les zones est et ouest, reliques des accords Sykes-Picot qui n'avaient plus de raison d'être, et forme quatre gouvernements, ceux de Damas, d'Alep, des Alaouites et du Grand Liban. Le Sandjak d'Alexandrette, tout en gardant son autonomie administrative, est rattaché au gouvernement d'Alep mais se trouve agrandi par l'addition du *kaza* de Djisr as-Soughour et des *nahiye's* de Boudjak, de Bayer et de Djebel al-Akra, tous situés au sud de l'actuel Hatay²⁵. C'est dire que ces nouvelles dispositions françaises distinguent d'une part l'intérieur de la zone côtière, où se succèdent du nord au sud le Sandjak d'Alexandrette, le territoire des Alaouites et le Grand Liban; et d'autre part, en agrandissant le Sandjak vers le sud, diluent un peu plus sa population turque. Cette menace paraissait normale à un moment où les forces françaises en Cilicie se trouvaient durement menées par les kémalistes.

Or, dès le début de l'année 1921, avec l'avènement du gouvernement Briand, la politique française envers la Turquie kémaliste se modifie. Se rendant à l'évidence de l'impossibilité de conserver des gains territoriaux en Cilicie, la France se propose de reculer sa frontière syrienne en essayant de conserver en Turquie ses multiples avantages financiers, économiques et culturels. Dans ce contexte, un premier accord sera signé le 9 mars 1921 à Londres lors de la première participation des kémalistes à une conférence internationale. Celui-ci, tout en traçant la frontière entre Payas et Kilis, prévoit «un régime administratif spécial» pour la région d'Alexandrette et stipule que «les habitants de race turque de cette région jouiront de toutes les facilités pour le développement de leur culture.»

Cet accord est rejeté par Ankara à cause des privilèges économiques accordés à la France en Cilicie. Il sera remplacé par l'accord d'Ankara du 20 octobre 1921 mais les clauses concernant la frontière et le statut du Sandjak restent inchangées. On peut se demander pourquoi la France accorda sans trop de difficultés, puisque nous n'avons pas de traces de discussions à ce sujet, ce qui s'avérera être par la suite un droit de regard de la Turquie sur le mandat syrien. Il est vrai que le gouvernement d'Ankara essaya par tous les moyens d'obtenir la totalité des revendications contenues dans le Pacte national — et le Sandjak en faisait partie au moins jusqu'à une ligne Antioche-Reyhaniye — et que d'après discussions se sont déroulées sur cette question lors de la ratification de l'accord par l'Assemblée nationale d'Ankara²⁶. Mais en même temps, le Haut Commissariat français, par son arrêté du premier septembre 1921²⁷, en retranchant du Sandjak les territoires ajoutés en 1920 ainsi que Harim et en y annexant les parties sud des *nahiye's* de Payas et de Hassa restées en Syrie, fit passer la part de la population turque de 28 à 38 %²⁸. C'était peut-être une façon d'exclure du droit de regard de la Turquie une partie de ce territoire, mais c'était aussi une manière de consolider les reven-

dications de celle-ci. En réalité, par ce comportement, la France semblait plus vouloir exclure les revendications syriennes que celles de la Turquie sur le Sandjak et de redouter plus le nationalisme arabe que le nationalisme turc.

DE L'ACCORD D'ANKARA AU TRAITÉ FRANCO-SYRIEN (1921-1936)

L'accord d'Ankara n'entraîna pas les résultats escomptés par le gouvernement français et le traité de Lausanne marqua le début de la longue et douloureuse liquidation des intérêts français en Turquie. Ainsi, tout au long des années 20 les rapports franco-turcs furent tendus et la question du Sandjak ne fut pas absente des différents griefs adressés de part et d'autre.

Déjà, pendant la période de tension située entre la rupture de la conférence de Lausanne le 4 février 1923 et sa reprise en avril, Mustafa Kemal visite pour la première fois Adana libérée et déclare le 15 mars devant une fillette vêtue en noir symbolisant les régions irrédimées d'Alexandrette et d'Antioche : « Une terre turque vieille de quarante siècles ne peut pas rester aux mains de l'ennemi »²⁹. Quelques semaines plus tard, en mai, Tayfur Mürsel et d'autres beys turkmènes réfugiés à Adana fondent le « Foyer d'Iskenderun et d'Antakya » dont l'objectif est d'« œuvrer pour la réunion de ces régions à la mère patrie »³⁰. Le 5 octobre le gouvernement turc adresse une note à la France se plaignant de la non-application du régime spécial prévu par les accords d'Ankara. Le gouvernement français répond le 20 du mois que le Sandjak d'Alexandrette « a été délimité de manière à comprendre toutes les régions où se trouvent groupées des minorités turques, car il s'agit bien en effet des minorités. Aucune région ne comporte de majorité turque »⁴¹. L'affirmation n'est pas tout à fait juste puisque le recensement effectué en 1924 donne pour le *kaza* de Kirikhan, la partie située à l'est de l'Amanus, 12 202 Turcs sur 20 100 habitants. Sur l'ensemble du Sandjak la population se décomposait de la façon suivante³² :

Turcs	47 445	37,10 %
Alaouites	36 968	28,14 %
Chiites	26 763	20,96 %
Divers	2 228	1,72 %
Arabes	14 482	11,31 %
Total	127 886	

Les chiffres ne sont pas contestables, par contre les catégories choisies entraînent quelques remarques, puisqu'elles se basent sur deux critères différents, la langue et la religion. Plus précisément, tandis que les Chiites et les Alaouites sont définis uniquement par leur religion, les Turcs et les Arabes sont définis aussi bien par la langue que par la religion, le premier groupe comprenant les Sunnites turcophones et le second les Sunnites arabophones. Par ce classement les autorités françaises gardent les Alaouites comme une marge de manœuvre pour réduire les deux entités revendicatives, les Turcs et les Arabes en minorité. Mais le critère majeur de revendication restant la nationalité, tant que les Alaouites ne pouvaient

pas opposer leur propre identité nationale, ils restaient revendicables aussi bien par les Turcs que par les Arabes, ce qui réduisait le jeu français à un équilibre précaire.

Commentant les revendications turques, Durieux, le délégué adjoint chargé du Sandjak, notait dès septembre 1925 que « l'autonomie réclamée par eux ne vise à rien d'autre qu'à nous inciter à créer un petit État turc dont le rattachement à la Mère Patrie ne serait qu'une question de temps »³³. Donc personne n'était dupe, mais chacun se contentait de gérer la situation. Ce qui donnait moins de soucis aux Français côté turc, c'était qu'en dehors des beys turkmènes, réfugiés en Turquie, la population turque, libérée notamment des charges du service militaire qui pesaient sur elle sous les Ottomans, ne paraissait pas nourrir des velléités irrédentistes³⁴. Ainsi, malgré les agissements des réfugiés turcs à Adana, la campagne soutenue de la presse de cette ville tout au long de l'année 1924 et la visite remarquée de Mustafa Kemal au poste frontière de Dörtyol en janvier 1925³⁵, la tension tomba progressivement. La révolte kurde, liée au conflit de Mossoul avec l'Angleterre, mandataire de l'Irak, autre anicroche au Pacte national, empêche le gouvernement turc de se battre sur deux fronts. Entre-temps la France adopte un nouveau statut autonome pour le Sandjak, garantissant notamment son autonomie financière avec l'établissement et le vote du budget par les instances locales³⁶. Ainsi, quand sera signé à Ankara le 30 mai 1926 entre le Haut Commissaire Henri de Jouvenel et le gouvernement turc la *Convention d'amitié et de bon voisinage entre la Turquie et la Syrie*, celle-ci restera muette sur le Sandjak, le protocole de signature se bornant à rappeler l'article 7 de l'accord de 1921, relatif à l'autonomie.

La période allant de 1926 à 1934 est celle d'un calme relatif en ce qui concerne le Sandjak. La convention de 1926 met en marche le processus de délimitation et d'abornement de la frontière turco-syrienne qui ne sera terminé qu'en 1930, mais ses multiples péripéties ne concernent que la partie est de la frontière entre Nisibin (Nusaybin) et Djeziré ibn Omar (Cizre). Quand éclate en 1930 une nouvelle révolte kurde en Turquie et que les partis kurde « Khoybun » et arménien « Dachnak » se concertent en Syrie, le gouvernement turc réclame l'éloignement de la zone frontalière (dont le Sandjak) de tous les Arméniens qui s'y étaient établis, estimés par ce même gouvernement à 70 000 personnes³⁷. Le gouvernement français refuse catégoriquement mais les Turcs reviennent à la charge au moins jusqu'en 1933³⁸. Côté français, les agents locaux continuent à manipuler à leur guise le petit monde du Sandjak en essayant de le maintenir à égale distance de Damas et d'Ankara. Ceci donne, entre autres, la rocambolesque histoire de la proclamation d'indépendance du Sandjak par ses députés en 1926, avec offre de la présidence à Durieux (!), ou au discours prononcé par Ahmet Mürsel, avec l'aval des Français, en faveur de l'indépendance du Sandjak et en turc à l'assemblée de Damas en 1928³⁹.

Les racines de la crise finale du Sandjak, qui éclate au grand jour en septembre 1936, remontent à 1934, mais il n'est pas aisé de distinguer les origines et encore moins de faire la part de chaque acteur. Un élément déterminant est toutefois l'activité du mouvement national syrien, qui, après l'indépendance de l'Irak en 1932, entend s'engager dans la même voie. Cela entraîne deux réactions, celle de la France, ou plutôt de ses agents locaux, qui flattent le séparatisme turc dans le Sandjak, réussissant à le maintenir à l'écart de l'agitation syrienne, et celle de la Turquie,

qui perçoit ces signes comme un encouragement en vue d'une revendication future.

En avril 1934, le *vali* et le préfet de police d'Aïntab (Gaziantep), en visite à Alep, sont invités par Durieux à se rendre à Antioche où un accueil grandiose, avec force drapeaux turcs et photographies d'Atatürk est organisé par la communauté turque. A tel point que le Haut Commissariat doit démentir les rumeurs de cession du Sandjak à la Turquie⁴⁰. C'est vers la même époque qu'une section du parti du Peuple, le parti unique turc, commence à s'organiser à Antioche, tandis que les rapports de l'attaché militaire français à Ankara signalent la campagne de presse turque pour la récupération du Sandjak. Mais en mars 1935, lors de la visite du Haut Commissaire de Martel à Ankara, le communiqué final se borne à mentionner « la sauvegarde de l'autonomie du Sandjak et le respect des accords »⁴¹.

Au début de l'année 1936, la Syrie est agitée par un grand mouvement de fond. C'est sans doute à ce moment que, selon Abdurrahan Melek, le futur premier ministre du Hatay, Durieux invite les Turcs du Sandjak à recueillir des signatures demandant la séparation de la Syrie et à les envoyer à la Société des nations aux frais de l'administration française⁴². Face à cette situation, Melek part demander des instructions à Ankara, mais d'après lui les autorités turques ne semblent pas s'intéresser outre mesure à la question. Or, les choses évoluent rapidement. Le premier mars 1936, le Haut Commissaire signe avec les représentants du Bloc nationaliste syrien un accord prévoyant la conclusion d'un traité entre la France et la Syrie où les droits accordés aux Syriens ne seraient pas inférieurs à ceux reconnus par l'Angleterre aux Irakiens, c'est-à-dire l'indépendance, et le départ d'une délégation pour Paris⁴³.

Quelques jours plus tard, c'est l'occupation de la Rhénanie par Hitler. Tout cela signifie pour la Turquie que toute revendication sur le Sandjak doit intervenir avant la reconnaissance de l'indépendance syrienne et que les nuages qui s'amoncellent sur l'horizon européen tout en fragilisant la France font de la position géostratégique de la Turquie un objet idéal de marchandages. Mais dans ce dernier contexte, il y a une autre priorité pour la Turquie avant le Sandjak, ce sont les détroits. Le traité de Lausanne avait imposé en 1923 leur démilitarisation, limitant ainsi la souveraineté de la Turquie, que celle-ci tentait maintenant de récupérer. En attendant toutefois le règlement de cette question, les leaders turcs du Sandjak furent convoqués à Ankara où on leur demanda de patienter⁴⁴.

La convention de Montreux, rendant à la Turquie la pleine souveraineté sur les détroits fut signée le 20 juillet 1936 et le même jour Atatürk tranchait : « Maintenant il faut s'occuper du Sandjak »⁴⁵.

LE PROCESSUS D'ANNEXION (1936-1939)

Le traité syrien fut négocié sous le Front Populaire par Pierre Viénot, sous-secrétaire d'État aux Affaires Étrangères, et paraphé à Paris le 9 septembre 1936. Il prévoyait l'indépendance d'une Syrie unifiée, comprenant le Djebel druze, le territoire des Alouites et le Sandjak d'Alexandrette, qui conservait son statut autonome, mais pas le Liban. La machine turque se mit alors en branle avec un double objectif : exiger de la France l'indépendance du Sandjak, en prétendant que les accords de 1921 avaient affirmé celui-ci comme une unité distincte du reste de la Syrie, et exercer des pressions sur le terrain pour obtenir une majorité « tur-

que». Quand la France présente le 26 septembre au conseil de la Société des Nations le traité franco-syrien, Tevfik Rüstü Aras, le ministre turc des Affaires Étrangères demande l'accord de la possibilité d'auto-détermination au peuple des régions d'Iskenderun et d'Antakya «en grande majorité turques»⁴⁶. Le 9 octobre, une première note turque était adressée au Quai d'Orsay demandant à la France de signer avec les régions d'Iskenderun et d'Antakya un traité analogue au traité syrien⁴⁷.

Le 23 septembre, la délégation syrienne, de passage à Ankara sur son chemin de retour, fait part aux Turcs de son intention d'organiser des élections générales en Syrie afin de ratifier le traité par une assemblée nouvellement élue. Le gouvernement turc convoque alors à Ankara Tayfur Mürsel pour discuter avec lui de l'opportunité pour les Turcs du Sandjak de participer à cette élection. Les fonctionnaires des Affaires Étrangères, croyant peut-être à une majorité turque, sont favorables à une participation, mais Mürsel, meilleur connaisseur de la réalité, réussit à les convaincre de lancer un mot d'ordre de boycottage⁴⁸. Quelques jours plus tard, les journaux commencent une campagne à partir du slogan lancé par Atatürk en 1923 : «Le Sandjak terre turque vieille de 40 siècles» où l'on voit se développer tout au long du mois d'octobre une théorie pour le moins surprenante. Les ancêtres de la population du Sandjak seraient des Hittites, ou mieux, des Khitay, peuple turco-mongol du nord de la Chine, immigrés depuis des temps immémoriaux comme le prouverait le nom d'un lieu-dit du Sandjak appelé Heteye, d'ailleurs introuvable sur la carte⁴⁹. Ainsi le Sandjak sera baptisé Hatay, l'objectif étant évidemment de récupérer les Alaouites, seul moyen pour obtenir la majorité. Effectivement, les chiffres de 1936 donnent, sur une population de 219 080 habitants 39,3 % de Turcs et 28,3 % d'Alaouites, c'est-à-dire sensiblement le même pourcentage qu'en 1924⁵⁰.

Le 1^{er} novembre, dans son discours d'ouverture de la session de l'Assemblée, Atatürk insiste sur l'importance du Sandjak — comme question nationale et comme question bilatérale franco-turque⁵¹. Le lendemain, il convoque Tayfur Mürsel et le charge de fonder un «Comité de la Souveraineté du Hatay», organisation secrète dont le président sera le ministre de l'Intérieur et le secrétaire le directeur général de la Police, et qui devrait s'implanter dans toutes les villes frontières proches du Sandjak⁵². Le comité organise l'agitation lors des élections syriennes du 30 novembre, ce qui permet aux Turcs non seulement de les boycotter mais d'accuser également les autorités françaises de manœuvres ayant pour but d'empêcher l'élection de députés turcs.

D'après le Quai d'Orsay la position turque est «juridiquement insoutenable» mais se trouve «appuyée par les moyens de pression dont les Turcs disposent grâce à leur supériorité militaire»⁵³. Le seul qui semble affecté par cette situation, qui pouvait être difficilement qualifiée d'imprévue, est Viénot, qui voit son œuvre, le traité franco-syrien, remis en question. C'est précisément cette remise en question, jointe à la possibilité de conserver le mandat sur le Sandjak qui semble ouvrir des nouvelles perspectives. Ainsi, Paris, arguant de l'indivisibilité du mandat attribué par la Société des Nations, conseille à Ankara de s'adresser à cette instance⁵⁴. Le gouvernement turc s'approprie cette suggestion et demande une réunion d'urgence du Conseil de la S.D.N. afin que celui-ci prenne des mesures conservatoires dans le Sandjak à la suite des élections du 30 novembre. Lors de sa réunion du 16 décembre, le conseil décide l'envoi d'observateurs tandis que la France accepte de retarder la ratification du traité franco-syrien jusqu'à la solution du problème.

Tevfik Rüstü Aras arrive à Paris pour entamer des négociations directes et, devant l'intransigeance de Viénot, Léon Blum se saisit directement de l'affaire. Il dit au ministre turc que si le désaccord se réduisait à découvrir au mot d'indépendance un équivalent acceptable, la langue française était assez riche en synonymes pour cela⁵⁵ et le 18 janvier 1937 il adresse une lettre au gouvernement turc où il propose de considérer le Sandjak comme une « entité distincte » de la Syrie suggérant que « même après l'entrée en vigueur du traité franco-syrien, on peut concevoir pour le Sandjak, et pour lui seul, une sorte de survivance du mandat »⁵⁶.

Les négociations, reprises à la suite de cette lettre sous l'égide de la S.D.N., aboutissent le 29 mai à un accord franco-turc érigeant le Sandjak en entité distincte jouissant d'une pleine indépendance dans ses affaires intérieures sous le contrôle de la S.D.N. avec un délégué français. Un traité de garantie de l'intégrité territoriale du Sandjak et un accord de garantie de la frontière turco-syrienne sont signés en même temps entre la France et la Turquie. L'ensemble peut être considéré comme une victoire française, puisque le Sandjak se trouve ainsi disjoint du sort de la Syrie et rien ne paraît pouvoir empêcher la perpétuation du mandat français. Au moins c'est ainsi que l'entend l'administration française, puisque le 29 novembre 1937, date de l'entrée en vigueur des accords, elle prend directement en mains le contrôle du Sandjak en évinçant les fonctionnaires syriens tout en refusant d'appliquer les clauses de démilitarisation et de contrôle de la S.D.N. sous prétexte que ceux-ci ne sauraient intervenir qu'après la fin du mandat syrien.

Le gouvernement turc contre-attaque aussitôt sur deux fronts. Il dénonce les traités d'amitié turco-syrien de 1926 (signé en fait avec la France) et franco-turc de 1930 et refuse de reconnaître la loi électorale du Sandjak préparée par la S.D.N.⁵⁷. En même temps il commence à envoyer sur place tous les Turcs natifs du Sandjak afin de s'inscrire sur les listes électorales⁵⁸.

A partir de cette date, la situation évolue constamment en faveur de la Turquie, qui grignote sur le terrain et sur le papier les prérogatives de la France, tandis que cette dernière recule tout en espérant gagner du temps. C'est ce qu'elle fera, poussée en même temps par la situation internationale en concluant le 10 mars, quelques jours avant l'Anschluss, un accord avec la Turquie sur les listes électorales du Sandjak, où elle s'engage à assurer à l'élément turc une majorité « convenable » de 22 sièges sur 40⁵⁹. Ainsi, la Turquie n'a plus besoin d'intriguer pour s'assurer une majorité dans le Sandjak, puisque la France s'engage à la lui obtenir. Effectivement, comme on n'arrive fin mai qu'à 47 % de Turcs — les Alaouites étant toujours récalcitrants et une partie des Turcs antikémalistes préférant s'inscrire sur les listes arabes⁶⁰ —, les autorités françaises arrêtent les travaux de la commission de la S.D.N., officiellement chargée de l'établissement des listes électorales, proclament l'état de siège et envoient sur place un nouveau délégué, Collet, chargé d'expliquer aux communautés « ce que la France attendait d'elles »⁶¹. On aboutit ainsi enfin à la majorité turque tant désirée et le 4 juillet un nouveau traité d'amitié franco-turc est signé. Il est doublé d'une déclaration commune stipulant en son article premier que « la question du Sandjak n'est pas une question territoriale pour la Turquie »⁶². Le lendemain, en vertu d'un accord militaire signé le 3, les forces turques occupent « conjointement avec les forces françaises » le Sandjak pour « assurer sa sécurité ».

Le plus incroyable dans cette affaire est que le Quai d'Orsay croit, ou fait semblant de croire, qu'il est encore gagnant. Ainsi Georges Bonnet, le ministre des

Affaires Étrangères, écrit à Ponsot, l'ambassadeur à Ankara, le 11 juillet : « Le règlement intérieur a le double avantage de consolider l'intégrité (de la Syrie) et de réserver l'avenir. »⁶³ Ce n'est que vers l'automne et grâce à des personnes comme René Massigli, qui va être nommé ambassadeur à Ankara, qu'on se rend compte que la France ne possède plus qu'une ombre de pouvoir dans le Sandjak, que l'« État » turc du Hatay, dont le président est Tayfur Mürsel, grignote ce qui reste et qu'il peut proclamer du jour au lendemain son union avec la Turquie sans que la France puisse réagir. La dernière solution serait d'essayer d'échanger le Sandjak contre un traité d'alliance avec la Turquie face au péril nazi et faire cela vite avant qu'il n'y ait plus rien à négocier. Mais quand les Turcs déclarent sans ambages leur volonté d'annexer le Hatay, le 20 janvier 1939⁶⁴, Bonnet répond que cette exigence transgresse indéniablement les limites des pouvoirs mandataires de la France et qu'un acquiescement serait inconcevable sans l'assentiment de Damas⁶⁵ : Damas qui n'avait jamais été associé aux discussions sur l'avenir du Sandjak !

Le Quai d'Orsay et le Haut Commissaire de Beyrouth hésitent encore jusqu'au mois de mars et c'est après la disparition de la Tchécoslovaquie que Massigli est autorisé à entrer en négociation avec les Turcs⁶⁶. Il faudra encore attendre l'occupation de l'Albanie par l'Italie pour que des directives précises soient envoyées le 27 avril et celles-ci insistent encore sur le maintien d'une garnison française dans le Sandjak⁶⁷. Entre-temps, les Anglais, de plus en plus inquiets du sort de la Méditerranée orientale, entreprennent des négociations en vue d'un traité d'alliance avec la Turquie. Celles-ci aboutissent le 11 mai, mais un accord tripartite anglo-franco-turc ne peut pas être signé parce que la négociation sur le Sandjak traîne toujours. La Turquie signe alors un accord avec l'Angleterre seule, ce qui contribue à précipiter les pourparlers franco-turcs. Enfin l'accord de cession du Sandjak à la Turquie sera signé le 23 juin et l'annexion proclamée le même jour.

L'histoire du Sandjak n'est qu'une illustration supplémentaire du processus de formation des frontières actuelles du Moyen-Orient. On y trouve pêle-mêle les séquelles du grand marché des dupes que furent les accords secrets de la Première Guerre, les vieux réflexes géopolitiques datant des Croisades et la remarquable absence lors des négociations des principaux intéressés, à l'exception notable de la Turquie à qui la réussite de sa lutte nationale avait conféré le droit d'imposer ses frontières.

Aujourd'hui le Hatay, avec plus d'un million d'habitants, est un des départements de la Turquie qui manifeste le plus grand dynamisme démographique⁶⁸, et même si le recensement de 1965, dernier à rendre public ce type d'information, donne 148 000 arabophones, deux fois plus qu'en 1936, l'intégration du Sandjak paraît accomplie. Mais est-ce qu'on pourrait dire de même de celle de la Turquie au sein du Moyen-Orient, du moment que la Syrie, tenue à l'écart des négociations, refuse toujours de reconnaître cette annexion ?

NOTES

1. Payas est le port utilisé au Moyen Âge. Marco Polo y débarqua en 1272 en route pour la Chine. Quant à Alexandrette, elle fut fondée sur un site antique vers 1590 par les Vénitiens qui souhaitaient se soustraire aux vexations des douaniers turcs de Tripoli.
2. Alexandrette était célèbre auprès des voyageurs pour son insalubrité.
3. Voir Tayfur (Mürsel) Sökmen, *Hatay'ın kurtuluşu için harcanan çabalar* (Les efforts dépensés pour la libération du Hatay), Ankara, 1978, pp. 17-18.
4. La meilleure approche du paysage social est fournie par Ahmed Faik Türkmen dans le quatrième volume de son *Hatay Tarihi* (Histoire du Hatay), Istanbul, 1939.
5. Au sujet de l'influence des Croisades sur la définition de cette ligne voir Élie Kedourie, *In the Anglo-Arab Labyrinth*, Cambridge, 1976, pp. 85-87.
6. Y compris le Mossoul, cédé aux Anglais en 1918. Pour une approche synoptique voir Stéphane Yerasimos, « Comment furent tracées les frontières actuelles au Proche-Orient », in *Hérodote* 41 (1986).
7. Nuri Aydin Konuralp, *Hatay Kurtuluş ve Kurtuluş Mücadelesi Tarihi* (Histoire de l'émancipation et de la libération du Hatay), Iskenderun, 1970, p. 6.
8. Türkmen, *op. cit.*, pp. 919-920.
9. *Ibid.*, p. 921. Le rapport du chef d'état-major du Groupe d'Armées « Yildirim » au soir du 30/10/1918 estime le nombre des fellahs armés d'Antioche à 400, *Harp Tarihi Vesikalari Dergisi* (H.T.V.D.), (Revue des documents d'histoire militaire), 27 (1959), doc. n° 695.
10. Rapport du chef d'état-major du Groupe Armée « Yildirim » du 31/10/1918 qui ajoute qu'une force britannique d'une centaine d'hommes avait investi la bourgade, *H.T.V.D.* 27 (1959), doc. n° 701.
11. *Op. cit.*
12. Nous ne possédons pas cet ordre mais la ville est réoccupée à cette date et Mustafa Kemal qui ne mentionne pas Antioche dans la ligne tenue par l'armée turque lors de son rapport du 02/11 (*ibid.*, doc. n° 708) l'inclut le lendemain (*ibid.*, 28 (1959), doc. n° 720).
13. *Ibid.*, doc. n° 715.
14. Comm. Maritime d'Iskenderun au Corps d'Armées « Yildirim », *ibid.*, doc. n° 719.
15. M. Kemal au Com. de la 41^e division 03/11/1918 (*ibid.*, doc. n° 716); com. de la 41^e division à M. Kemal 04/11/1918 (*ibid.*, doc. n° 733; M. Kemal à état-major (Istanbul) annonçant sa décision (*ibid.*, doc. n° 735).
16. Izzet Pacha (grand vizir et chef d'état-major) à M. Kemal 06/11/1918 in Jean Deny « Souvenirs du Gazi Moustapha Kemal Pacha » in *Revue d'études islamiques*, 1927, pp. 195-196.
17. M. Kemal à l'état-major, 10/11/1918, *H.T.V.D.* 29 (1959), doc. n° 798.
18. Türkmen, *op. cit.*, p. 929.
19. *Ibid.*, p. 951.
20. *Ibid.*, p. 931, 953; Sökmen, *op. cit.* p. 20. Harim était également le chef-lieu avant 1914 mais le gouverneur unioniste d'Alep transféra le siège à Reyhaniye.
21. Türkmen, *op. cit.*, pp. 952-957.
22. Adnan Aïta, *Le conflit d'Alexandrette et la Société des Nations*, Damas, 1949, p. 2.
23. C'est ce qui se dégage du très intéressant récit d'A.F. Türkmen même si l'auteur hésite parfois à adopter les mêmes conclusions, pp. 958-989.
24. *Ibid.*, p. 1002 et suiv., Konuralp, *op. cit.*, p. 68-78; Sökmen, *op. cit.*, pp. 38-44.
25. Aïta, *op. cit.*, p. 2.
26. Voir T.B.M.M. *Gizli Celse zabıtları* (comptes rendus des réunions secrètes de la Grande Assemblée nationale turque), vol. 2, Ankara, 1980, pp. 289-372.
27. Voir *Archives du ministère des Affaires Étrangères français* (A.M.A.E.F.), Syrie-Liban, 1918-1929, vol. 268bis, pp. 18-19.
28. Irfan Jabry, *La question d'Alexandrette dans le cadre du mandat syrien*, Lyon, 1940, p. 17. Le dernier chiffre est confirmé par Durieux, délégué adjoint français à Alexandrette, cf. *Note sur le Sandjak d'Alexandrette*, s.d. (début 1934), A.M.A.E.F., *ibid.*, vol. 268, p. 1.
29. Sökmen, *op. cit.*, p. 70. Cette référence à quarante siècles d'histoire turque est une première. Le lendemain, devant une assemblée de notables, Mustafa Kemal développera pour la première fois en public le thème selon lequel les premiers habitants du pays étaient des Turcs venus d'Asie Centrale (Touran) et soumis par la suite aux Iraniens, Grecs, Romains etc. (Cf. *Atatürk'ün söylemleri* (Les discours d'Atatürk), vol. II, Ankara, 1968, p. 109). Le choix d'Adana pour le lance-

ment de cette théorie, à un moment où les Arméniens réclamaient encore à Lausanne la création d'un « Foyer arménien » en Cilicie, n'est évidemment pas fortuit.

30. Texte in Sökmen, *op. cit.*, Annexes, doc. n° 15.

31. *Note au sujet du reproche qu'adresse au gouvernement français le gouvernement turc de ne pas appliquer aux régions d'Alexandrette et d'Antioche le régime administratif spécial prévu par les accords d'Angora*, 20 mai 1924, A.M.A.E.F., Syrie-Liban, 1918-1929, vol. 268, pp. 3-17.

32. *Aperçu succinct sur le Sandjak autonome d'Alexandrette* (rédigé par Durieux), septembre 1925, *ibid.*, pp. 41-51.

33. *Ibid.*, p. 44.

34. *Ibid.*, p. 43.

35. Voir Lucas, gérant du Consulat de France à Adena, aux Affaires Étrangères 08/10/1924, *ibid.*, vol. 268 bis, pp. 20-21; 10/11/1924, 06/01 et 08/01/1925; *ibid.*, vol. 268, pp. 25-30, 34, 35.

36. *Aperçu succinct*, *ibid.*, p. 43.

37. Haut Commissariat français au M.A.E., Beyrouth 22/08/1930; *ibid.*, Syrie-Liban, 1930-1940, vol. 466, pp. 31-32 et bulletin de renseignements n° 265/3 G du 23/07/1930 sur les contacts kurdo-arméniens, *ibid.*, p. 65.

38. *Extrait du rapport du président de la délégation française à la commission permanente des frontières* (réunion d'Adena 1^{er}-16 mars 1933), *ibid.*, vol. 468, pp. 162-163.

39. Voir Abdurrahman Melek, *Hatay nasil kurtuldu* (Comment le Hatay fut libéré), Ankara, 1966, pp. 13-16.

40. Jean Élie Barbaro, *La question du Sandjak d'Alexandrette*, Alep, 1941, pp. 26-27.

41. *Ibid.*, pp. 27-28.

42. Melek, *op. cit.*, pp. 23-24. Nous ne disposons pas d'informations côté français. Les archives du Quai d'Orsay comportent des grandes lacunes sur cette période et les rapports des renseignements du 2^e bureau conservés au Service historique de l'Armée de terre s'arrêtent au 31 décembre 1933.

43. G. Henry-Haye, Pierre Viénot, *Les relations de la France et de la Syrie*, Paris, 1939, p. 52.

44. Melek, *op. cit.*, p. 25.

45. Cité in Ismail Soysal, « Hatay Sorunu ve Türk-Fransız Siyasal İlişkileri (1936-1939) », (La question du Hatay et les relations politiques franco-turques), in *Belleten*, XLIX (avril 1985), p. 83.

46. Disisleri Bakanligi (ministère des Affaires Étrangères), Türkiye dış politikasında 50 yıl (50 ans de politique extérieure turque), vol. IV, *Montreux ve savaş öncesi yılları (1932-1939)* (Montreux et les années avant la guerre), Ankara, 1973, p. 159.

47. *Ibid.*, pp. 159-162.

48. Sökmen, *op. cit.*, pp. 93-94.

49. Campagne de presse citée par Mete Tunçay, « Hatay sorunu ve T.B.M.M. (La question du Hatay et la Grande Assemblée nationale turque) in *Türk Parlamentoculugün ilk yüzyili* (Les cent premières années du parlementarisme turc), Ankara, 1976, pp. 252-253.

50. *Note au sujet de la Turquie et le Sandjak d'Alexandrette*. A.M.A.E.F., Syrie-Liban, 1930-1940, vol. 469, p. 2.

51. *Atatürk'ün Söylev ve Demeçleri* (discours et communications d'Atatürk), vol. I, Ankara, 1961, p. 392.

52. Sökmen, *op. cit.*, p. 95.

53. *Note...*, A.M.A.E.F., *ibid.*, p. 5.

54. M.A.E. à Ponsot, ambassadeur de France à Ankara, 21/11/1936 in *Documents diplomatiques français* (D.D.F.), 2^e série, vol. IV, doc. n° 3, n.

55. Ponsot à Yvon Delbos, ministre des Affaires Étrangères, 06/01/1937, *ibid.*, doc. n° 247.

56. Lettre publiée in Paul du Vêou, *Le désastre d'Alexandrette*, Paris, 1938, pp. 171-175.

57. Soysal, *op. cit.*, pp. 92-93, cf. notes de T.R. Aras à la S.D.N. du 15 et 24/12/1937 in *Disisleri...*, *op. cit.*, pp. 176-181.

58. Tunçay, *op. cit.*, p. 264.

59. Cité in Jacques Thobie, « Le nouveau cours des relations franco-turques et l'affaire du Sandjak d'Alexandrette, 1921-1939 », in *Relations internationales* 19 (1979), p. 364 et René Massigli, *La Turquie devant la guerre. Mission à Ankara 1939-1940*, Paris, 1964, p. 46.

60. Thobie, *loc. cit.*.

61. Massigli, *op. cit.*, p. 47.

62. D.D.F., 2^e série, vol. X, doc. n° 145.

63. *Ibid.*, doc. n° 185.

64. Massigli à Bonnet 21/01, D.D.F., 2^e série, vol. XIII, doc. n° 404.

65. *Ibid.*, doc. n° 437.

66. Bonnet à Massigli 20/03, *ibid.*, vol. XV, doc. n° 81.

67. *Ibid.*, doc. n° 500.

68. Voir Stéphane Yerasimos, «Espace et démographie en Turquie, approche statistique d'une dynamique», in *Annales du Levant*, 2 (1986), pp. 83-120.